

Frédéric Evard
4 Faubourg Saint-Germain
62134 TENEUR

Teneur, le 14 décembre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien à Teneur

Veillez trouver ci-joint de la manière la plus succincte possible, mon avis au sujet de ce projet d'implantation du Parc Eolien Enertrag sur la commune de Teneur :

Je considère que les énergies renouvelables sont indispensables mais leurs implantations doivent s'inscrire dans un schéma directeur régional cohérent et global.

Saturation du parc éolien actuel de la région de Fruges :

La commune de Teneur est située en limite sud-Ouest du Parc éolien de la région de Fruges.

Ce parc, développé depuis 2004 par la société Ostwind, est le plus grand parc éolien de France et l'un des plus grands d'Europe (selon son créateur)

En ce moment, de nouvelles éoliennes sont en construction à la rencontre des territoires de Tramecourt, Canlers et Verchin, et viennent ainsi se rapprocher de la commune de Teneur.

Aujourd'hui, les objectifs en matière de puissance et de nombre d'éoliennes ont été largement atteints au point d'engendrer un sentiment de saturation.

Il y a déjà une impression grandissante de saturation et ce nouveau projet à Teneur par Enertrag va rajouter un sentiment d'encerclement.

Il y a donc saturation et encerclement du paysage et du patrimoine bâti.

Le projet, présenté par Enertrag, il y a un peu plus d'un an, mettait en avant le caractère indolore du projet d'implantation de seulement quatre éoliennes.

Certes, mais il est évident que la création du Parc éolien de Teneur ne va pas se contenter de 4 générateurs et que, pour rentabiliser les infrastructures, il faut craindre une augmentation très conséquente du nombre d'éoliennes pour les années futures.

Et donc une saturation !

Il y a quelques années, Enertrag a procédé ainsi avec le parc éolien d'Ecoivres-Héricourt.

Menaces sur l'équilibre écologique et faunistique du coteau du parc éolien :

Le territoire de Teneur abrite une ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) d'une superficie de 446.71 hectares, inventaire initié par le Ministère de l'Environnement.

Cette ZNIEFF, de type 1, est composée de 2 zones :

- La première zone, au Nord Est du futur parc éolien, englobe le bois de Crépy et une partie de la plaine le jouxtant au sud,
- La seconde zone, située au sud Ouest de ce parc éolien, comprenant les bois de Tilly, du bois Valvier, du bois de Becque Etoile et une partie du bois du Fayer.

Ces 2 zones, distantes de 350 à 1 000 mètres, entourent en quelque sorte une vaste "clairière", un couloir dans lequel devraient s'implanter les 4 éoliennes Enertrag.

Or, l'étude de l'agence Auddicé pour Enertrag, a omis l'existence de la seconde zone sud de la ZNIEFF, affirmant un faible enjeu avifaunistique.

Il m'apparaît difficile d'y croire !

On y imagine les nombreux échanges de la faune tant avicole que terrestre entre ces différents bois, obligée de traverser le parc éolien.

Il y a toujours eu beaucoup de chauves souris dans le ciel en fin de journée dans la campagne teneuroise et du côté de ces 5 bois.

Implantation ex nihilo du parc dans un environnement vierge :

La zone où la société Enertrag propose l'implantation de son parc éolien, est un environnement aux paysages naturels et intacts, formé d'étroites voies de communications secondaires, bordées de haies bocagère comportant des houx centenaires.

L'infrastructure routière lourde, nécessaire à l'acheminement des éoliennes va détruire ou fortement altérer ce paysage qui ne pourra être remplacé ou copié.

Il serait préférable d'implanter des éoliennes le long des grandes voies de communications, plutôt que dans le creux de zones naturellement protégées et non urbanisées.

Le territoire a besoin d'espaces naturel vierges au milieu de ces parcs d'éoliennes, besoin de "poumons verts".

Considérant ces arguments ci-dessus développés, je prononce **un avis défavorable** à ce projet d'implantation d'un parc éolien à Teneur par la société Enertrag

En pièces jointes :

- Le plan de la ZNIEFF de Teneur
- Le plan de situation du parc éolien Enertrag



Frédéric Evard



Leaflet | Données issues de TINPN 14/12/2021 | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), I-cube, USDA, AEX, GeoEye, Geomatics, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, OGC MetOcean DVG Best Practice Example, IBL Software Engineering
Code : 310013723

Zone sud de la ZNIEFF de type 1 (en bleu), omise dans l'étude Audiccé



Leaflet | Données issues de l'INPN 14/12/2021 | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Geomapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, OGC MetOcean DWG Best Practice Example, IBL Software Engineering

X implantation approximative des éoliennes sur la carte de la ZNIEFF montrant le "couloir" ou "clairière" où Enertrag propose d'implanter les éoliennes



Plan d'implantation des éoliennes par Enertrag

Frédéric Evard

4/4